

Pôle gestion et accompagnement du personnel
Service instances, carrières, retraites
EM/NH

Rapporteur : Loïc CAURET, Président



Rapport n° C-2b) – Elections professionnelles - consultation relative à la composition des instances

I-Consultation sur la composition du futur Comité Technique et Commission HSCT :

♦ **Composition du futur CT départemental** : Pour un effectif supérieur à 2000, le nombre des représentants titulaires du personnel est compris entre 7 et 15. Sa composition est fixée à 12 depuis 1986 (environ 5000 agents relevant du CT départemental d'après les estimations du chiffrage en cours au 1^{er} janvier 2018) (*rappel 6109 agents sur mandature en cours*).

♦ **Parité entre les 2 collèges et de la voix délibérative du collège employeur** : La réglementation permet de constituer un collège employeur d'un nombre de représentants inférieur ou égal à celui du collège du personnel.

En outre, une délibération du CA est désormais nécessaire pour permettre aux membres du collège employeur de voter (recueil de l'avis).

♦ **Commission Hygiène et sécurité ad hoc** : cette commission (émanant du CT) avait été créée afin de décharger le CT départemental de la compétence Hygiène et Sécurité. En l'absence de CHSCT au niveau départemental (compétence qui relève du CT), sa composition était fixée à 8 représentants du personnel et 8 représentants des élus.

• **Résultat de la consultation des organisations syndicales :**

Les organisations syndicales ont été conviées le 23 février 2018 à une réunion d'information préparatoire aux élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018. A l'issue de cette rencontre, chacune d'elle devait répondre aux différents points faisant l'objet d'une consultation.

Syndicats siégeant en CT départemental	CGT	CFDT	SNDGCT	FO
Composition du CT départemental	Pas de réponse	12+ 12	12+12	12+12
Voix délibérative du collège des élus CT		oui	oui	oui
Maintien Commission HSCT		oui	oui	oui
Composition CHSCT		12+12	8+8	8+8
Voix délibérative du collège des élus CHSCT		oui	oui	Pas de réponse

Autres syndicats	CFTC	UNSA	SUD
Composition du CT départemental	10+10	12+12	15+15
Voix délibérative du collège des élus CT	oui	oui	oui
Maintien Commission HSCT	oui	oui	oui
Composition CHSCT	8+8	8+8	12+12
Voix délibérative du collège des élus CHSCT	oui	oui	oui

Après consultation des organisations syndicales, il vous est proposé de retenir les points suivants :

- Composition du CT départemental **inchangée** (12 membres titulaires du personnel + 12 membres titulaires des élus) avec voix délibérative du collège employeur.
- Composition de la Commission HSCT **inchangée** (8 représentants titulaires du personnel + 8 représentants titulaires des élus) avec voix délibérative du collège employeur.

II-Consultation sur les modalités du vote :

Généralisation du vote par correspondance lors des élections aux CAP / CCP :

Cette disposition permet de supprimer le vote à l'urne qui est prévu dans une collectivité donnée, pour une catégorie hiérarchique dont l'effectif des agents titulaires est supérieur ou égal à 50 agents.

Résultat de la consultation des organisations syndicales :

Syndicats représentés au sein des instances départementales CDG 22	CGT	CFDT	SNDGCT	FO
Généralisation vote par correspondance	oui	oui	oui	oui
Externalisation de l'organisation matérielle	oui	oui	oui	oui

Autres syndicats	CFTC	SUD	UNSA
Généralisation vote par correspondance	oui	oui	oui
Externalisation de l'organisation matérielle	oui	oui	oui

Après consultation des organisations syndicales, il vous est proposé de retenir :

- 1.le vote généralisé par correspondance en CAP et CCP par mesure de simplification et de sécurisation du scrutin,
- 2.l'externalisation de la procédure d'organisation matérielle, une consultation sera lancée pour choisir un opérateur.

Délibération
N° 2018-23

certifiée exécutoire
compte tenu de la
transmission en
Préfecture le

17 AVR. 2018

Loïc CAURET
Président CDG 22



Le Conseil d'Administration prend acte des résultats de la consultation des organisations syndicales et donne son accord à l'unanimité pour :

- Une composition du CT départemental inchangée (12 membres titulaires du personnel + 12 membres titulaires des élus) avec voix délibérative du collège employeur.
- Une composition de la Commission HSCT inchangée (8 représentants titulaires du personnel + 8 représentants titulaires des élus) avec voix délibérative du collège employeur.
- La généralisation du vote par correspondance en CAP et CCP par mesure de simplification et de sécurisation du scrutin,
- L'externalisation de la procédure d'organisation matérielle, et le lancement d'une consultation pour le choix d'un opérateur.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 21 dont 1 pouvoir

Votes : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0



Le Président,


Loïc CAURET
Président Lamballe Terre et Mer